

CCC Project 104268.106 – Questions and Answers – January 18, 2018

Question #1: “Page 29 Human Resources Background - 6 Seconded Employees Benefit Monitoring: Proactively monitor, advise and coordinate changes related to employment laws and regulations affecting LES.

6.1. Changes include but are not limited to the number and dates of public holidays, authorized holiday leave benefit, marriage leave, maternity leave, sick leave, and other monetary and non-monetary dues to LES that CCC must be aware of.

6.2. In the case of changes, the Service Provider must proactively guide both CCC and the Employment Agency, if necessary, on the logistics of the change, such as documents that must be presented and their format, any monies that must be paid by CCC, required meetings and any other requirements.

Q: Please kindly confirm that there is no change to current arrangement and the service provider will just need to update CCC the relevant changes on government regulation and laws, if any.”

Answer #1: The Proponent will not be required to manage leave. As per Appendix B, Part 2 – Project Description, Operation Management Stream, page 29, article 6, the Service Provider will be responsible for proactively monitoring, advising and coordinating changes related to employment laws and regulations affecting LES.

Question #2: “P6 - Section 5.5 Considering the maximum number of pages of the Proposal is thirty (30), please confirm whether completed Forms A to E would count towards the 30 page limit?”

Answer #2: Forms A to E are not included in the 30 pages limit.

Question #3: "P12 - Section 2 - Point-rated requirements - R2 Please confirm whether the business registration documents required for the Proponent's offices would count towards the 30 pages limit (as it would take up to 10 pages)?"

Answer #3: The documents required for R2 do not count towards the 30 page limit.

Question #4: “█ is a global network of professional services firms operating in over 100 countries and regions with all independent member firms of the █ network are affiliated █ (“█”), a █ entity. █ China is a member of the █ network.

Please confirm that for Requirements R3, R4 and R5 - it is acceptable to include/cite employees figures, offices, and foreign clients from the broader █ network (i.e. not just █ China). “

Project Number /Numéro de projet : 104268.106

RFP CCC's Representative Offices in China / DP – Bureaux de représentation en Chine

Questions and Answers (January 18, 2018) – Questions et Réponses (18 janvier 2018)

Page 1 of 19

Answer #4: Refer to Amendment 003 to the RFP.

Question #5: “There may be certain assumptions/limitations in our response to the RFP as [REDACTED] may be prohibited to carry out certain services due to our risk management policy (e.g. legal services, acting as the bank signatory to approve payment or super-user to manage the access rights for CCC’s bank accounts, conflict of interest between bookkeeping vs auditing services etc.).

We would like to confirm whether we would be disqualified if we are unable to carry out some of the services required.

Alternative, is it acceptable that we offer alternative solution, i.e. recommend reputable local agencies / service providers where we will continue to act as a project manager / coordinator on such excluded services? “

Answer #5: No, it is not acceptable to offer an alternative solution. There is no restriction to sub-contract part of the Services in the RFP.

Question #6: “P39 - Section C

Please help to clarify that the service provider is allowed to use certain third-party agent to fulfil the project under a subcontractor agreement, e.g., local suppliers in those cities we have no office in. If yes, do we need any pre-approval from CCC?”

Answer #6: There is no restriction to sub-contract part of the Services in the RFP.

Question #7: “P43 - Form E. In terms of the fee quote, e.g., FIRM PRICE PER OFFICE/YEAR in Table 1, is it acceptable to provide alternatives for fee quotation with different services scope or we are only allowed to submit one fee quote?

We understand that the travel expenses incurred when accompanying CCC during its travels within China are all borne by CCC (P27 – Section 7), what about other travel expenses, e.g., for the training services that takes place 2 to 3 times a year.

For the travel expenses borne by CCC per page 27 section 7 - would these be subject to the fee cap under section 3.1 and 3.2 of the contract template (Part V)?”

Answer #7: As per Part V-Contract, Article A2.1, the Service Provider will be responsible for providing all services outlined in the SOW. Only one Proposal can be submitted.

As per Appendix B, Section 2 – Project Description, Article 7 of page 27, travel expenses will be at CCC’s expense only when the Service Provider accompanies CCC during its travels within China to meet with

Project Number /Numéro de projet : 104268.106

RFP CCC’s Representative Offices in China / DP – Bureaux de représentation en Chine

Questions and Answers (January 18, 2018) – Questions et Réponses (18 janvier 2018)

Page 2 of 19

local officials and any other Chinese authority. This expense should not be included in the Price Proposal form and therefore will not form part of the resulting Contract – Part V of the RFP.

As per Form E, all prices quoted must be firm and fixed for the duration of the Contract and in Canadian dollars (CAD), excluding taxes.

Question #8: “ [redacted] member firm operates in China under 3 different legal entities but all entities are under the [redacted] member firm.

Based on the requested scope of work, [redacted] would be the contractor as its approved business scope aligns with those requested more closely. However, most of the non-audit work are carried out by [redacted], which is the legal entity that hosts branch offices across China. The credentials would also originate from [redacted].

In addition, in the delivery of the project, we expect to utilize employees from both [redacted] and [redacted] - again, all under the [redacted] China member firm umbrella.

We would like to confirm whether the above would be a problem as we understand that the RFP has strict requirement (e.g. Form A - Section 2b and 2c) with respect to the contractor and staffing.”

Answer #8: There is no restriction to sub-contract part of the Services in the RFP.

Question #9: “P17 - Section 3.1 & 3.2

Based on the wording of 3.1 and 3.2, it appears that the contract to be signed and the price to be quoted should include all taxes, charges and fees.

- To avoid any misunderstanding, please confirm whether out of pocket expenses are included in the "charges and fees" as read in Section 3.1 and 3.2.

- The last paragraph of Form E - Price proposal form - indicated that the total price for Table 1, 2, and 3 includes all applicable costs, expenses, charges and EXCLUDING taxes.

Please confirm whether the prices quoted in Form E would form the basis for the contract as they appear to be on different terms and different terminology is used.

Please confirm whether fees quoted in Table 1, 2 and 3 should include 1) out of pocket expenses and 2) PRC taxes such as VAT and local levies/surcharges. “

Answer #9: As per Form E, Price Proposal Form, all prices quoted must be firm and fixed for the duration of the Contract and in Canadian dollars (CAD), excluding taxes.

Part V – Contract, Article 3.1 and 3.2 of the contract will be the Price Proposal plus taxes.

Project Number /Numéro de projet : 104268.106

RFP CCC's Representative Offices in China / DP – Bureaux de représentation en Chine

Questions and Answers (January 18, 2018) – Questions et Réponses (18 janvier 2018)

Page 3 of 19

Question #10: "P17 - Section 4.1

It is stated that the Articles of Agreement shall be subjected to the laws of Canada, however considering all the services are to be provided for ROs located in China, is it possible to modify the clause to include Chinese law as applicable law?"

Answer #10: No. Refer to Part II –Conditions of Proposal, article 13.

Question #11: "We did not find any limitation of liability regarding this proposal which we think is very essential for both parties. Please confirm whether a liability cap for the indemnification can be added as this is an essential item in our internal risk evaluation and management. Our normal liability cap is [REDACTED]"

Answer #11: There is no limitation of liability regarding the Proposal. There is a limitation of liability in Part V, Appendix "A" – General Conditions, articles GC6.5, GC6.6 and GC7.4.

Question #12: "Annex B - Section 2 - Operation Management Stream - Point 2. Chops

1. We understand that Representative Office normally has three chops (such as Office chop, Finance Chop and Chief Representative's personal chop). Please confirm if all the chops would be managed by the Service Provider (i.e. 30 chops). If otherwise, please advise the total number of chops to be managed by the Service Provider.

2. Is there a requirement for the chop to be maintained in each Rep Office's location or can be centrally managed in one location?

3. Currently, who is keeping the chops?"

Answer #12: The Service Provider will be responsible for managing all 12 chops: one chop per RO, one chop for the Chief Representative and one financial chop. The chops can be managed in one location. The current custodian of the chops is not relevant to this RFP.

Question #13: "P26 - 3. Annual Audit - 3.2

We understand that the decision of selecting audit firm will be made by CCC. Does the RFP means CCC require the Service Provider to collect the audit proposal and predefined information from a few capable audit firm candidates for CCC's review and selection? Thus is it a correct understanding that the Service Provider is only acting as coordinator?"

Answer #13: The Service Provider will be responsible for selecting one audit firm per RO city to perform the annual audit for the RO in that city. Refer to Amendment 003 to the RFP.

Question #14: "P27 - 4. Annual Inspection

Is it correct that we are acting as coordinator for the Annual Inspection including the compilation of data/information previously collected and then submit to the Chinese authorities and assist CCC in addressing queries raised by Chinese authorities, if any?"

Answer #14: As per Appendix B, Section 2 – Project Description, Operation Management Stream, page 27, article 4, the Service Provider will be responsible for managing the annual inspection process with the Chinese authorities and the local banks.

Question #15: "P27 - 5. Business Registration

It is stated in the RPF that Chief Representative of CCC's China Representative Offices change approximately every two to four years. Does all the Representative Offices have the same chief representative? If it the case, the change of the Chief Representative may apply to ten representative offices in the same time."

Answer #15: All ten Representative Offices have the same Chief Representative. The Chief Representative is not expected to travel to China.

Question #16: "P27 - 6. Training and LES development

1. How should we understand "two to three times per year"? Will these cover the trainings to all 10 ROs (centralized training, designating one city in China for group training) or two to three times per RO per year (de-centralized, local training at each cities)?

2. Could the training be arranged as on-line training?"

Answer #16: The training shall be provided one time per year for all RO employees in one training session. Refer to Amendment 002 to the RFP.

Question #17: "P27 - 7. Travel with CCC - 7.1

Are there any requirements with respect to the experience or level for the staff that would accompany CCC (e.g. manager/assistant manager)? Can we recommend a local travel agent who will provide such travel arrangement services instead?"

Answer #17: The staff accompanying CCC depends on the requirement. Yes, a local travel agent could be sub-contracted to provide the service identified in Appendix B, Section 2 – Project Description, Operation Management Stream, page 27, article 7.1 of the RFP.

Question #18: "P28 - 1. LES Employment

Would CCC be responsible for staff recruitment, contract negotiation and offering?"

Answer #18: As per Appendix B, Operation Management Stream, page 27, article a, China International Intellectech Corporation (CIIC), China's largest FESCO, is being used by CCC for staffing services.

Question #19: "1. Our understanding is that we are acting as coordinator and these employment related advisory work are still done and provided by local HR agency or labour law specialized lawyer in China. Is this acceptable to CCC?"

2. Is there a requirement to issue any formal advisory and benchmarking report re remuneration levels?"

Answer #19: As per Appendix B, Section 2 – Project Description, Operation Management Stream, page 28, article 2, the Service Provider will be responsible for providing recommendations on remuneration levels, systems, market benchmarks and sector expectations based on job descriptions and performance requirements provided by CCC, as required. A formal advisory and benchmarking report is not required.

Question #20: "P28 - 3. Employment Agency

We understand that the decision of selecting Employment Agency will be made by CCC. Does the RFP means CCC require the Service Provider to coordinate, collect the employment agency's proposal and predefined information from a few employment agency for CCC's review and selection?"

Answer #20: Appendix B, Section 2 – Project Description, Operation Management Steam, page 28, article 3.1 provides information on the Service Provider's role in the selection of a new Employment Agency.

Question #21: "P29 - 5. Payroll Services

Does CCC currently use the local employment agency to handle salary distribution, IIT filing and social security contribution for LES?"

Answer #21: As per Appendix B, Section 2 – Project Description, Operation Management Stream, page 28, article h, CCC processes and authorizes payroll payment to LES. : As per Appendix B, Section 2 – Project Description, Financial Operation Background, page 30, article d), the Employment Agency handles monthly social benefits and housing fund contributions for LES.

Question #22: "P29 - 1. Completion of application, permit and licensing process for managing and relocating ROs - 1.1 ~1.4

1. How would the expansion (setting up new RO) be accounted for in the forthcoming 5 years?"

Project Number /Numéro de projet : 104268.106

RFP CCC's Representative Offices in China / DP – Bureaux de représentation en
Chine

Questions and Answers (January 18, 2018) – Questions et Réponses (18 janvier 2018)

Page 6 of 19

2. How many new ROs are expected to be set up in the next 3 years?
3. How many "relocations" out of the ten ROs are expected in the next 3 years?"

Answer #22: At the moment, there is no plan to open additional offices. Refer to Amendment 003 to the RFP. The Service provider will be responsible for managing and relocating ROs. For information purposes, six offices were opened in 2009, and an additional four were opened in 2014. For information purposes, we expect one possible relocation within the city district in the next 3 years. Lease agreements are currently locked in for a period of 2-3 years.

Question #23: "1. Is a legal opinion needed or would regulatory advice (i.e. not a legal opinion) be sufficient in terms of office set up?

2. To the extent a formal legal opinion is required, can we just act as a coordinator between CCC and a designated local PRC law firm who will actually be providing CCC the relevant legal opinion?"

Answer #23: Appendix B, Section 2 – Project Description, Operation Management Stream, page 30, article 1.5, will be deleted from the RFP. Refer to amendment 003 to the RFP.

Question #24: "P31 - 2. IIT Services

Normally, the LES should apply the certificates themselves. Does CCC expects the Service Provider to provide such services which will increase the total cost of the fee quotation? Please clarify CCC's preference."

Answer #24: As per Appendix B, Section 2 – Project Description, Financial Operation Stream, page 31, article 2.2, the Service Provider will be responsible for assisting in the application of annual Tax Payment Certificates for LES with the in-charge local tax bureau, if required.

Question #25: "P31 - 4. Monthly Cashier Services - 4.1/4.3/4.5

With regards to "Maintain Bank Account", does the RFP means CCC require the service provider act as the local contact with the bank, prepare payments for CCC's authorization and maintain records of bank transactions?"

Answer #25: The service provider is CCC's authorized local representative with the bank. Refer to Amendment 003 to the RFP.

Question #26: "P32 - 6. Audit Compliance

Does clause 6 means CCC require the Service Provider review and make sure the bookkeeping and accounting records filing are compliant with the local statutory requirement? If the Service Provider is providing accounting service, they should make sure full compliance with local regulation but is not supposed to do the "self audit". Auditing should be done by a separately engaged local auditor by CCC."

Project Number / Numéro de projet : 104268.106

RFP CCC's Representative Offices in China / DP – Bureaux de représentation en
Chine

Answer #26: There is no restriction to sub-contract part of the Services in the RFP.

Question #27: "P32 - 8. Year-end Audit Report Service - 8.2/8.3

The bookkeeping services are in conflict with the audit report services, hence we could not provide both of them. Is the audit report service here mean providing unaudited financial statement preparation and attending audit query during the auditing process? Where such auditing process is entirely done and responsible by an external local auditor hired by CCC. "

Answer #27: There is no restriction to sub-contract part of the Services in the RFP.

Question #28: "P32 - 9. Year-end Annual Inspection Report and Regulatory Filing Service - 9.2

Is it acceptable to assume the notarization work, if any, with Chinese Embassy in Ottawa, Canada will be done by CCC and not by Service Provider or affiliate of Service Provider in Canada. Please confirm."

Answer #28: CCC is responsible for notarizations in Ottawa.

Question #29: "P32 - 10. Review Registration Certificates - 10.5

Should we issue any formal advisory report for our findings on ways to improve efficiency with the business registration process?"

Answer #29: A formal advisory report is not required.

Question #30: "P33 - 11. Corporate Tax Compliance Services - 11.1, what is the frequency of the filing of VAT for each RO?"

Answer #30: The frequency of filling VAT depends of the requirements of the city in which the RO is located.

Question #31: "P33 - 12. Bank Accounts Management, Fund Transfer and U-Key/E-Token Updates - 12.2
What's frequency of transferring funds to the Representative Office and making the currency conversion?"

Answer #31: Fund transfers occur every other month. Currency conversion is only necessary for six of the ten ROs and occurs every other month. Refer to Amendment 003 to the RFP.

Question #32: "P33 - 12. Bank Accounts Management, Fund Transfer and U-Key/E-Token Updates - 12.3
Should we issue any formal advisory report on our investigation of transaction issues?"

Answer #32: A formal advisory report is not required.

Question #33: "P33 - 13. Regulatory Documents and Certificates - 13.4

What does CCC mean by "Bank Specimen Card"? And what is expected services to be provided by the Service Provider?"

Answer #33: The "Bank Specimen Card" is a copy of the signatures of authorized CCC employees on the accounts. The "Bank Specimen Card" should be updated with new signatures as required.

Projet de la CCC n° 104268.106 – Questions et réponses – 18 janvier 2018

Question n°1: « Page 29 Ressources humaines -

6. La surveillance des avantages sociaux des employés détachés : Surveiller étroitement les modifications aux lois et règlements sur l'emploi qui touchent les ERP, recommander et coordonner les changements qui s'imposent.

6.1. La CCC doit être informée des modifications qui touchent, entre autres, le nombre et les dates de jours fériés, les prestations de congés autorisés, les congés de mariage, les congés de maternité, les congés de maladie et les autres avantages monétaires et non monétaires des ERP.

6.2. Lorsqu'il y a des modifications, le fournisseur de services doit guider efficacement la CCC et le bureau de placement, au besoin, dans le processus de changement, en leur indiquant les documents à fournir et le format dans lequel ils doivent être présentés, les montants à payer, les réunions importantes et toute autre exigence.

Question: S'il vous plaît, veuillez confirmer qu'il n'y a pas de changement à l'arrangement actuel et le fournisseur de services devra juste mettre à jour la CCC sur les changements pertinents à la réglementation gouvernementale et les lois, le cas échéant. »

Réponse n°1: Le soumissionnaire ne sera pas tenu de gérer les congés Conformément à l'annexe B, Section 2 – Description du projet, Volet gestion des activités, page 30, article 6, le fournisseur de services sera responsable de surveiller étroitement les modifications aux lois et règlements sur l'emploi qui touchent les ERP, recommander et coordonner les changements qui s'imposent.

Question n°2: « Partie I - point 5.5

Étant donné que le nombre maximal de pages de la proposition est de trente (30), veuillez confirmer si les formulaires A à E remplis sont inclus dans la limite des 30 pages. »

Réponse n°2: Les formulaires A à E ne sont pas inclus dans la limite des 30 pages.

Question n°3: « Partie IV - Point 2 - Exigences cotées - R2

Veuillez confirmer si les documents d'enregistrement d'entreprise requis pour les bureaux du promoteur compteraient pour la limite de 30 pages (car cela prendrait jusqu'à 10 pages)? »

Réponse n°3: Les documents requis pour R2 ne comptent pas dans les 30 pages.

Question n°4: « Partie IV - Point 2 - Exigences cotées -R3, R4 et R5

■ est un réseau mondial de sociétés de services professionnels opérant dans plus de 100 pays et

Project Number /Numéro de projet : 104268.106

RFP CCC's Representative Offices in China / DP – Bureaux de représentation en Chine

Questions and Answers (January 18, 2018) – Questions et Réponses (18 janvier 2018)

Page 10 of 19

régions, toutes les sociétés étant membres indépendantes du réseau [REDACTED], sont affiliées à [REDACTED] (« [REDACTED] »), une entité suisse. [REDACTED] Chine est membre du réseau [REDACTED].

Veuillez confirmer que pour les exigences R3, R4 et R5 - est-il acceptable d'inclure / citer le nombre d'employés, les bureaux et les clients étrangers du réseau plus large de [REDACTED] (pas seulement [REDACTED] Chine).»

Réponse n°4: Veuillez-vous référer à la modification 003 de la DP.

Question n°5: « Partie II - Point 8: Admissibilité

Il peut y avoir certaines hypothèses / limites dans notre réponse à la DP, car [REDACTED] peut être interdite d'effectuer certains services en raison de notre politique de gestion de risques (par exemple, les services juridiques, être signataire bancaire pour approuver les paiements ou l'utilisateur-expert pour gérer l'accès aux comptes bancaires de la CCC, les conflits d'intérêts entre les services de tenue des comptes et les services d'audit, etc. - que nous avons soulevés séparément dans nos questions concernant la portée du travail).

Nous aimerions confirmer si nous serions disqualifiés si nous sommes incapables d'effectuer certains des services requis.

Alternativement, est-il acceptable que nous proposons une solution alternative, c'est-à-dire que nous recommandions des agences / prestataires de services locaux réputés où nous continuerons à agir en tant que gestionnaire / coordinateur de projet sur ces services? »

Réponse n°5: Non, il n'est pas acceptable de proposer une solution alternative. Il n'y a aucune restriction à sous-traiter une partie des services dans la DP.

Question n°6: « Partie IV - Point C

Veuillez préciser que le fournisseur de services est autorisé à utiliser des agents tiers pour exécuter le projet en vertu d'un contrat de sous-traitance, par exemple, les fournisseurs locaux dans les villes où nous n'avons pas de bureau. Si oui, avons-nous besoin d'une approbation préalable de la CCC? »

Réponse n°6: Il n'y a aucune restriction à sous-traiter une partie des services dans la DP.

Question n°7: « P43 - Formulaire E

En ce qui concerne le prix coté, par exemple PRIX FORFAITAIRE PAR BUREAU PAR ANNÉE du tableau 1, est-il acceptable de proposer des alternatives des frais cotés indiquant différents services ou nous sommes seulement autorisés à soumettre un prix coté?

Nous comprenons que les frais de déplacement pour accompagner la CCC durant ses déplacements en Project Number / Numéro de projet : 104268.106

RFP CCC's Representative Offices in China / DP – Bureaux de représentation en Chine

Chine sont tous pris en charge par la CCC (P27 - Point 7), ainsi que les autres frais de déplacement, par exemple, pour les services de formation qui ont lieu 2 à 3 fois par an.

Pour les frais de déplacement à la charge de la CCC conformément au point 7 de la page 27 - seraient-ils assujettis au plafond des frais prévu aux sections 3.1 et 3.2 du modèle de contrat (partie V)? »

Réponse n°7:

Conformément à l'article A2.1 de la partie V - contrat, le fournisseur de services est responsable de fournir tous les services décrits dans l'énoncé des travaux. Seulement une proposition peut être soumise.

Conformément à l'annexe B, Section 2 – Description du projet, Volet gestion des activités, page 28, article 7 les coûts du voyage seront aux frais de la CCC quand le fournisseur de services accompagne la CCC lors de ses déplacements en Chine pour rencontrer des responsables locaux et toute autre autorité chinoise. Cette dépense ne doit pas être incluse dans le formulaire de proposition de prix et ne fera donc pas partie du contrat subséquent - Partie V de la DP.

Conformément au formulaire E, tous les prix indiqués doivent être forfaitaires et définitifs pour la durée du contrat et présentés en dollars canadiens (\$ CA), excluant les taxes.

Question n°8: « Partie V - Entrepreneur

La société membre de [REDACTED] Chine opère en Chine sous trois entités juridiques différentes mais toutes les entités sont sous la firme membre de [REDACTED] Chine.

Selon de la portée des travaux demandée, [REDACTED] serait l'entrepreneur puisque sa portée d'affaires approuvée correspond de plus près à celle qui est demandée. Cependant, la plupart des travaux non reliés à l'audit sont effectués par [REDACTED], qui est l'entité juridique qui héberge les succursales à travers la Chine. Les pouvoirs proviendraient également de [REDACTED].

De plus, dans le cadre de la réalisation du projet, nous prévoyons faire appel à des employés de [REDACTED] et de [REDACTED] - encore une fois, tous sous l'égide de l'entreprise membre de [REDACTED] Chine.

Nous aimerions confirmer si ce qui précède poserait problème, car nous comprenons que la DP comporte des exigences strictes (par exemple, Formulaire A - sections 2b et 2c) en ce qui concerne l'entrepreneur et la dotation en personnel. »

Réponse n°8: Il n'y a aucune restriction à sous-traiter une partie des services dans la DP.

Question n°9: « Partie V - Points 3.1 et 3.2

Sur la base du libellé des points 3.1 et 3.2, il est indiqué que le contrat à signer et le prix à indiquer doivent inclure toutes les taxes, frais et droits.

Project Number /Numéro de projet : 104268.106

RFP CCC's Representative Offices in China / DP – Bureaux de représentation en Chine

Questions and Answers (January 18, 2018) – Questions et Réponses (18 janvier 2018)

Page 12 of 19

- Pour éviter tout malentendu, veuillez confirmer si les frais et déboursés sont inclus dans les «frais et droits» indiqués aux points 3.1 et 3.2.
- Le dernier paragraphe du formulaire E - Formulaire de proposition de prix - indiquait que le prix total des tableaux 1, 2 et 3 comprend tous les coûts, dépenses, frais EXCLUSIFS des taxes applicables.

Veuillez confirmer si les prix indiqués dans le formulaire E constituent la base du contrat, car ils semblent utiliser des termes et une terminologie différents.

Veuillez confirmer si les frais indiqués dans les tableaux 1, 2 et 3 doivent inclure 1) les dépenses remboursables et 2) les taxes de la RPC, telles que la TVA et les prélèvements / surtaxes locaux. »

Réponse n°9: Conformément au formulaire E, formulaire de proposition de prix, tous les prix indiqués doivent être forfaitaires et définitifs pour la durée du contrat et présentés en dollars canadiens (\$ CA), excluant les taxes.

Partie V - Contrat, article 3.1 et 3.2 du contrat sera la proposition de prix plus les taxes.

Question n°10: « Partie V - Point 4.1

Il est précisé que les articles de convention seront soumis aux lois du Canada. Toutefois, étant donné que tous les services doivent être fournis aux bureaux situés en Chine, est-il possible de modifier la clause pour inclure la loi chinoise comme loi applicable? »

Réponse n°10: Non. Voir la partie II – Conditions de la proposition, article 13.

Question n°11: « Partie V - CG4 - Indemnisation

Nous n'avons trouvé aucune limitation d'obligation concernant cette proposition que nous pensons être indispensable pour les deux parties. Veuillez confirmer si un plafond d'obligation pour l'indemnisation peut être ajouté, car il s'agit d'un élément essentiel dans notre évaluation interne des risques et notre gestion. Notre limite d'obligation normale est [REDACTED]. »

Réponse n°11: Il n'y aucune limitation d'obligation concernant la proposition. Il y a une limitation d'obligation dans la partie V, Annexe A – Conditions générales, articles CG6.5, CG 6.6 et CG 7.4.

Question n°12: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion des activités - Point 2 Sceaux

1. Nous comprenons que les bureaux ont normalement trois sceaux (par exemple le sceau de bureau, le sceau financier et le sceau du représentant en chef). Veuillez confirmer si tous les sceaux seraient gérés par le fournisseur de services (c.-à-d. 30 sceaux). Dans le cas contraire, veuillez indiquer le nombre total de sceaux à gérer par le fournisseur de services.

2. Existe-t-il une exigence que le sceau soit maintenu dans chaque bureau ou peut-il être géré de

Project Number /Numéro de projet : 104268.106

RFP CCC's Representative Offices in China / DP – Bureaux de représentation en Chine

manière centralisée dans un même endroit?

3. En ce moment, qui garde les sceaux? »

Réponse n°12: Le fournisseur de services sera responsable de gérer tous les 12 sceaux: un sceau pour chaque bureau de représentation, un sceau pour le représentant en chef et un sceaux financière. Les sceaux peuvent être gérés de manière centralisée. Le gardien actuel des sceaux n'est pas pertinent à cette DP.

Question n°13: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion des activités - Point 3.2 Audit annuel
Nous comprenons que la décision de choisir un cabinet d'audit sera prise par la CCC. La DP exige-t-elle que la CCC demande au fournisseur de services de recueillir les propositions d'audit et les renseignements prédéfinis auprès de quelques cabinets d'audit compétents pour que la CCC puisse les examiner et les sélectionner? Est-ce donc une bonne compréhension que le fournisseur de services agit seulement en tant que coordinateur? »

Réponse n°13: Le fournisseur de services sera responsable de choisir un cabinet d'audit par ville de bureaux de représentation pour effectuer l'audit annuel du bureau de représentation dans cette ville. Veuillez-vous référer à la modification 003 de la DP.

Question n°14: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion des activités - Point 4 Inspection annuelle
Est-il exact que nous agissons en tant que coordinateur pour l'inspection annuelle de la compilation des données collectées par les autorités chinoises? »

Réponse n°14: Conformément à l'annexe B, Section 2 – Description du projet, Volet gestion des activités, page 28, article 4, le fournisseur de services sera responsable de gérer le processus d'inspection annuelle avec les autorités chinoises et les banques locales.

Question n°15: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion des activités - Point 5 Inscription d'entreprise
Il est indiqué dans la DP que le représentant en chef des bureaux de la CCC en Chine change environ tous les deux à quatre ans. Tous les bureaux de représentation ont-ils le même représentant en chef? Si c'est le cas, le changement de représentant en chef peut s'appliquer aux dix bureaux en même temps. »

Réponse n°15: Les dix bureaux ont le même représentant en chef. Le représentant en chef n'est pas prévu de voyager en Chine.

Question n°16: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion des activités - Point 6 Formation et accompagnement des ERP

1. Comment devrions-nous interpréter «deux ou trois fois par année»? Cela couvrira-t-il la formation des 10 bureaux (formation centralisée, une ville en Chine pour la formation de groupe est désignée) ou Project Number /Numéro de projet : 104268.106

RFP CCC's Representative Offices in China / DP – Bureaux de représentation en Chine

deux à trois fois par bureaux par année (formation décentralisée, locale dans chaque ville)?

2. La formation pourrait-elle être organisée comme une formation en ligne? »

Réponse n°16: La formation doit être fournie deux à trois fois par année pour tous les employés des bureaux dans une session de formation. Veuillez-vous référer à la modification 002 de la DP.

Question n°17: « Annexe B - Section 2- Volet gestion des activités - Point 7 Déplacements avec la CCC - 7.1

Existe-t-il des exigences relatives à l'expérience ou au niveau du personnel qui accompagnerait la CCC (par exemple, gestionnaire / directeur adjoint)? Pouvons-nous recommander un agent de voyages local qui offrira des services d'organisation de voyages? »

Réponse n°17: Le personnel accompagnant CCC dépend de l'exigence. Oui, un agent de voyages local pourrait être sous-traité pour fournir le service indiqué à l'annexe B, Section 2 – Description du projet, Volet gestion des activités, page 28, article 7.1 de la DP.

Question n°18: « Annexe B - Section - Volet gestion des activités - Point 1 Emploi des ERP

La CCC serait-elle responsable du recrutement du personnel, de la négociation des contrats et de l'offre? »

Réponse n°18: Conformément à l'annexe B, Section 2 – Description du projet, Volet gestion des activités, page 29, article a, La CCC fait affaire avec la China International Intellectech Corporation (CIIC), la plus importante FESCO, pour le service de dotation.

Question n°19: « Annexe B - Section 2- Volet gestion des activités - Point 2 Services consultatifs

1. Notre compréhension est que nous agissons en tant que coordinateur et que ces travaux de conseil liés à l'emploi sont toujours effectués et fournis par une agence locale des RH ou un avocat spécialisé en droit du travail en Chine. Est-ce acceptable pour CCC?

2. Existe-t-il une obligation de publier un rapport formel de conseil et d'analyse comparative sur les niveaux de rémunération? »

Réponse n°19: Conformément à l'annexe B, Section 2 – Description du projet, Volet gestion des activités, page 30, article 2, le fournisseur de services sera responsable de fournir des recommandations sur les niveaux de rémunération, les systèmes, les indices de référence du marché et les attentes du secteur en fonction des descriptions d'emploi et des exigences de rendement fournies par la CCC, au besoin. Un rapport formel de conseil et d'analyse n'est pas requis.

Question n°20: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion des activités - Point 3 Agence de placement
Nous comprenons que la décision de choisir l'agence de placement sera prise par la CCC. Est-ce que la DP signifie que la CCC exige que le fournisseur de services coordonne, recueille la proposition de l'agence d'emploi et des renseignements prédéfinis auprès de quelques agences d'emploi pour l'examen et la sélection de la CCC? »

Réponse n°20: Annexe B, Section 2 – Description du projet, Volet gestion des activités, page 30, article 3.1 fournit de l'information sur le rôle du fournisseur de services dans la sélection d'un nouveau bureau de placement.

Question n°21: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion des activités - Point 5 Les services de paie
La CCC utilise-t-elle actuellement l'agence locale pour l'emploi pour gérer la distribution des salaires, le dépôt de l'IIT et la contribution de sécurité sociale pour les ERP? »

Réponse n°21: Conformément à l'annexe B, Section 2 – Description du projet, Volet gestion des activités, page 29, article h, la CCC traite et autorise le paiement des salaires aux ERP. Conformément à l'annexe B, Section 2 – Description du projet, Volet gestion financière, page 32, article d, le bureau de placement gère les cotisations aux fonds de logement et les prestations sociales mensuelles pour les ERP

Question n°22: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion des activités - Point 1 Exécuter le processus d'obtention des permis et licences pour l'administration ou la relocation des bureaux de représentation, 1.1 ~ 1.4

1. Comment l'expansion (mise en place de nouveaux RO) sera-t-elle prise en compte dans les 5 prochaines années?
2. Combien de nouveaux bureaux régionaux devraient être créés au cours des trois prochaines années?
3. Combien de "délocalisations" sur les dix bureaux régionaux sont attendus dans les trois prochaines années? »

Réponse n°22: Pour le moment, il n'est pas prévu d'ouvrir des bureaux supplémentaires. Veuillez-vous référer à la modification 003 de la DP. Le fournisseur de services sera responsable pour l'administration ou la relocalisation des bureaux de représentation. À titre d'information, six bureaux ont été ouverts en 2009, et quatre autres ont été ouverts en 2014. À titre d'information, nous prévoyons une délocalisation possible dans le quartier de la ville au cours des trois prochaines années. Les contrats de location sont actuellement fixés pour une période de 2 à 3 ans.

Question n°23: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion des activités - Point 1 Exécuter le processus d'obtention des permis et licences pour l'administration ou la relocation des bureaux de représentation, 1.5

Project Number /Numéro de projet : 104268.106

RFP CCC's Representative Offices in China / DP – Bureaux de représentation en Chine

Questions and Answers (January 18, 2018) – Questions et Réponses (18 janvier 2018)

Page 16 of 19

1. Un avis juridique est-il nécessaire ou un avis réglementaire (c'est-à-dire pas un avis juridique) ne suffirait-il pas à mettre en place un bureau?

2. Dans la mesure où un avis juridique formel est requis, pouvons-nous simplement agir en tant que coordinateur entre la CCC et un cabinet d'avocats local désigné en RPC qui fournira à la CCC l'avis juridique pertinent? »

Réponse n°23: à l'annexe B, Section 2 – Description du projet, Volet gestion des activités, page 31, article 1.5, sera supprimer de la DP. Veuillez-vous référer à la modification 003 de la DP.

Question n°24: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion financière - Point 2 Services d'impôt sur le revenu des particuliers

Normalement, les ERP devraient appliquer les certificats eux-mêmes. La CCC s'attend-elle à ce que le fournisseur de services fournisse de tels services, ce qui augmentera le coût total de la cotisation? Veuillez clarifier la préférence de CCC. »

Réponse n°24: Conformément à l'annexe B, Section 2 – Description du projet, Volet gestion financière, page 32, article 2.2, le fournisseur de services sera responsable d'apporter une aide dans le cadre des demandes de certificats annuels de paiement d'impôt pour les ERP auprès des bureaux locaux des impôts responsables, au besoin.

Question n°25: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion financière - Point 4 Services mensuels de caisse - 4.1 / 4.3 / 4.5

En ce qui concerne «Assurer la gestion des comptes bancaires», la DP exige-t-elle que le fournisseur de services agisse à titre de contact local avec la banque, prépare les paiements pour l'autorisation de la CCC et conserve les dossiers des transactions bancaires? »

Réponse n°25: Le fournisseur de services est le représentant local autorisé de la CCC avec la banque. Veuillez-vous référer à la modification 003 de la DP.

Question n°26: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion financière - Point 6 Conformité en matière d'audit Est-ce que le point 6 signifie que la CCC exige que le fournisseur de services révise et s'assure que les registres de tenue des comptes et de comptabilité soient conformes aux exigences législatives locales?

Si le fournisseur de services fournit un service de comptabilité, il doit s'assurer qu'il soit entièrement conforme à la réglementation locale, mais il n'est pas censé de « s'auto-vérifier ». L'audit devrait être effectué par un auditeur local engagé séparément par la CCC.

Réponse n°26: Il n'y a aucune restriction à sous-traiter une partie des services dans la DP.

Question n°27: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion financière - Point 8 Service de rapport d'audit de clôture - 8.2 / 8.3

Les services de tenue des comptes sont en conflit avec les services de rapport de vérification, par conséquent nous ne pouvons pas fournir les deux. Le service de rapport d'audit signifie-t-il la fourniture d'une préparation d'états financiers non audités et la participation à des questions d'audit pendant le processus d'audit? Lorsque ce processus d'audit est entièrement fait et responsable par un auditeur local externe embauché par CCC. »

Réponse n°27: Il n'y a aucune restriction à sous-traiter une partie des services dans la DP.

Question n°28: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion financière - Point 9 Service de rapport annuel d'inspection et de dépôt réglementaire lors de la clôture d'exercice - 9.2

Est-il acceptable d'assumer que le travail de notariation, le cas échéant, avec l'ambassade de Chine à Ottawa, au Canada, sera effectué par la CCC et non par le fournisseur de services ou un affilié du fournisseur de services au Canada. Veuillez confirmer. »

Réponse n°28: La CCC est responsable des notariations à Ottawa.

Question n°29: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion financière - Point 10 Examen des certificats d'inscription - 10.5

Devrions-nous émettre un avis consultatif officiel pour nos constatations sur les moyens d'améliorer l'efficacité du processus d'enregistrement des entreprises? »

Réponse n°29: Un avis consultatif officiel n'est pas requis.

Question n°30: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion financière - Point 11 Services de conformité à l'impôt sur les sociétés - 11.1

Quelle est la fréquence du dépôt de la TVA pour chaque RO? »

Réponse n°30: La fréquence du dépôt de la TVA dépend des exigences de la ville dans laquelle le bureau de représentation est situé.

Question n°31: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion financière - Point 12 Gestion des comptes bancaires, transferts de fonds et mises à jour des E-Token/U-Key - 12.2

Quelle est la fréquence des transferts de fonds au bureau de représentation et de faire la conversion de devises? »

Réponse n°31: Les transferts de fonds se font un mois sur deux. La conversion de devise n'est faite que pour six des dix villes et se fait un mois sur deux.

Question n°32: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion financière - Point 12 Gestion des comptes bancaires, transferts de fonds et mises à jour des E-Token/U-Key - 12.3
Devrions-nous émettre un avis consultatif officiel sur notre enquête sur les questions de transaction? »

Réponse n°32: Un avis consultatif formel n'est pas requis.

Question n°33: « Annexe B - Section 2 - Volet gestion financière - Point 13 Certificats et documents réglementaires - 13.4

Que veut dire CCC par « Bank Specimen Card »? Et quels sont les services attendus à fournir par le fournisseur de services? »

Réponse n°33: La «Bank Specimen Card» est une copie des signatures des employés autorisés de la CCC sur les comptes. La "carte spécimen de banque" doit être mise à jour avec de nouvelles signatures si nécessaire.